



EXPLOITATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES HARMONISEES DES SESSAD ALSACIENS

DONNEES D'EXPLOITATION 2014

Juillet 2016



Étude réalisée par le CREA I Champagne Ardenne à la demande et grâce au financement de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace

Contacts

CREAI Champagne Ardenne

03 26 68 35 71 - creai-ca@orange.fr

Délégation Alsace

Cécile Joie, chargée d'études

03 88 41 86 37 – c.joie@creai-ca.fr

Table des matières

1.	Présentation générale du profil des services	5
2.	Modalités de fonctionnement.....	5
2.1.	Jours de fonctionnement, d'activité, de fermeture	5
2.2.	Plateau technique	6
2.3.	Age du personnel et ancienneté dans le service.....	8
2.4.	Formation du personnel.....	8
3.	Couverture géographique	9
3.1.	Communes de domiciliation des jeunes accompagnés en 2014, par les SESSAD possédant un agrément « déficiences intellectuelles, TSA, et/ou polyhandicap »	9
3.2.	Aires de recrutement des SESSAD possédant un agrément « déficiences motrices »	10
3.3.	Aires de recrutement des SESSAD possédant un agrément « déficiences sensorielles ».....	11
3.4.	Aires de recrutement des SESSAD possédant un agrément « troubles du caractère et du comportement »	12
4.	Activités	13
4.1.	Éléments généraux sur l'activité des services	13
4.2.	Interventions réalisées pour les jeunes de la file active	13
4.2.1)	Typologies d'intervention (file active).....	13
4.2.2)	Taux de bénéficiaires des interventions et indices régionaux par catégorie d'intervenants	15
5.	Profil des jeunes accueillis.....	17
5.1.	Jeunes accueillis au 31/12/2014 par types de déficiences principales et associées.....	17
5.2.	Les entrées	19
5.2.1)	Age des jeunes accueillis au 31/12/2014.....	19
5.2.2)	Age des primo-entrants.....	19
5.2.3)	Entrants dans l'année selon la provenance des jeunes et leur prise en charge en amont.	20
5.3.	Les sorties	22
5.3.1)	Age des sortants.....	22
5.3.2)	Sorties définitives selon les orientations	22
5.4.	Répartition des orientations prévues, mais n'ayant pu aboutir	23
5.5.	Répartition des jeunes avec un double suivi.....	24
6.	Accueil petite enfance et scolarité	25
6.1.	Répartition des jeunes accueillis dans une structure de la petite enfance au 31/12/2014 .	25
6.2.	Répartition des jeunes scolarisés en milieu ordinaire au 31/12/2014	25

6.3.	Temps de scolarisation.....	26
6.4.	Insertion professionnelle.....	26
7.	Les délais	27
8.	Annexe : plateau technique par catégories d'agrément	28

Notes sur les données exploitées

Sur les 30 structures identifiées, 25 fichiers ont été réceptionnés, 3 ont été exclus de l'exploitation par manque de fiabilité des données.

Néanmoins, pour les données illustrant la couverture géographique, la formation du personnel et l'analyse des délais entre la date de notification et la date d'admission au sein du service, l'ensemble des informations ont pu être exploitées, soit les 25 fichiers.

Dans le tableau ci-dessous, l'unité « fichier » comprend le site principal et les éventuelles antennes.

	Nb de structures	%
Non réponse	5	17%
Fichiers exclus par manque de fiabilité des données	3	10%
Fichiers exploités	22	73%
Total	30	100%

La fiabilité des données

Il est important de rappeler que ces informations sont déclaratives : elles n'ont pas valeurs de mesures exactes.

Des écarts persistent pour certains indicateurs :

- Il existe un écart de 10 personnes entre la population au 31/12 évalué via la typologie de déficience et via le profil par âge.
Cet écart est exclusivement ventilé sur 2 services « DI/TAS/POLYHANDICAP ». Les services n'ont pas été exclus du traitement en partant de l'hypothèse que ce delta ne modifierait pas de manière significative l'analyse globale des résultats.
- Les informations traitant des entrants dans l'année observent des variations en termes de totaux, notamment sur les items « adresseurs », « prise en charge antérieures » et « lieux de socialisation ». Il s'agit ici, de doublons dans le décompte des jeunes.

1. Présentation générale du profil des services

Au total, les 22 entités identifiées possèdent 29 sites, déclinés en 22 sites principaux et 9 antennes.

Répartition des fichiers exploités par sites principaux et antennes

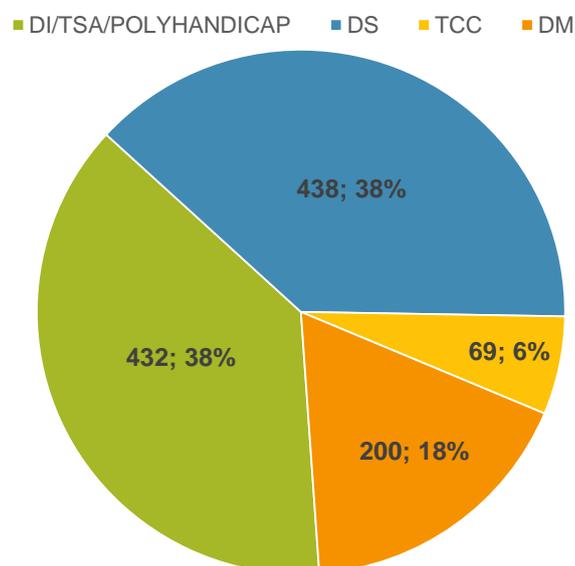
Agrément	Places agréées	Nb de sites	Ratio PA/site
DI/TSA/POLYHANDICAP	432	16	27
DS	438	4	110
TCC	69	4	17
DM	200	5	40
Total général	1139	29	39

On compte 3 antennes rattachées à des services dont l'agrément correspond à des « déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap », 3 antennes pour les TCC et 3 antennes pour des services destinés aux déficiences motrices.

Pour les 29 sites, on dénombre 1 139 places agréées, soit un ratio de 39 places par site. Ce ratio varie d'une typologie d'agrément à l'autre ; le maximum est de 110 places par site pour l'agrément « déficiences sensorielles, le minimum de 17 places agréées par site pour l'agrément « TCC ».

Près de trois quarts des places agréées sont identifiées « déficiences intellectuelles, TSA, polyhandicap » et « déficiences sensorielles ». Pour les 24 % restants, on compte 18 % de places destinées aux « déficiences motrices », et 6 % aux « troubles du caractère et du comportement ».

Répartition des places agréées selon la catégorie d'agrément

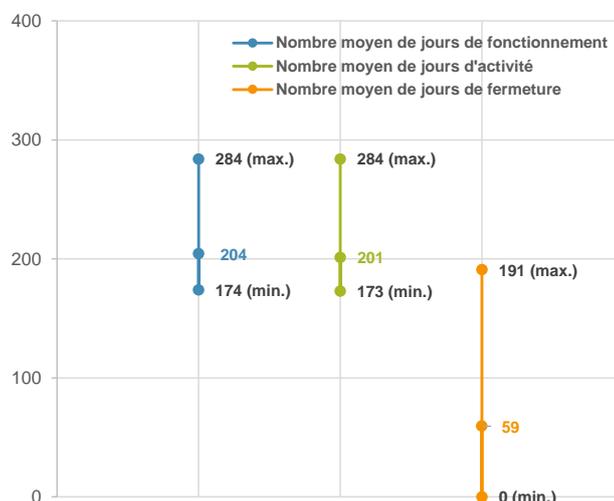


2. Modalités de fonctionnement

2.1. Jours de fonctionnement, d'activité, de fermeture

Le nombre moyen de jours est de 204 jours de fonctionnement et de 201 jours d'activité. Il n'existe pas de différence significative selon les agréments.

A l'inverse, le nombre moyen de 59 jours de fermeture par SESSAD, s'élèvent à 116 jours pour les SESSAD « déficiences sensorielles » pour une moyenne de 46 jours pour des SESSAD « déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap ».



2.2. Plateau technique

Fonction	Nb de pers.	ETP budgétés	ETP réels	Différence ETP budg. et réels	Moyennes régionales (Professionnels / nb sites)			Ratios sur le nombre de places agréées			
					Pers.	ETP budgétés	ETP réels	Pers.	ETP budgétés	ETP réels	
Personnel de direction et d'encadrement	Directeur	14,25	4,36	4,44	-0,08	0,49	0,15	0,15	0,01	0,00	0,00
	Directeur adjoint	8	4,02	3,7	0,32	0,28	0,14	0,13	0,01	0,00	0,00
	Chef de service	28	21,53	21,53	0	0,97	0,74	0,74	0,02	0,02	0,02
Sous total personnel de direction et d'encadrement		50,25	29,91	29,67	0,24	1,73	1,03	1,02	0,04	0,03	0,03
Personnel des services généraux	Agent administratif et personnel de bureau	45	25,63	25,92	-0,29	1,55	0,88	0,89	0,04	0,02	0,02
	Agent de service général	19	4,94	4,31	0,63	0,66	0,17	0,15	0,02	0,00	0,00
	Ouvrier professionnel	3	0,64	0,64	0	0,10	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00
Sous-total personnel des services généraux		67,00	31,21	30,87	0,34	2,31	1,08	1,06	0,06	0,03	0,03
Personnel éducatif, pédagogique et social	Educateur spécialisé	69	59,4	59,61	-0,21	2,38	2,05	2,06	0,06	0,05	0,05
	Educateur technique	1	1	1	0	0,03	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
	Educateur technique spécialisé	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Moniteur d'atelier	1	1	1	0	0,03	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
	Moniteur éducateur	3	1,95	2,45	-0,5	0,10	0,07	0,08	0,00	0,00	0,00
	Educateur de jeunes enfants	16	12,32	12,47	-0,15	0,55	0,42	0,43	0,01	0,01	0,01
	Aide médico-psychologique	1	0,75	0,75	0	0,03	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
	Assistant de service social	11	7,03	7,03	0	0,38	0,24	0,24	0,01	0,01	0,01
	Conseiller économique social et familial	22	2,72	2,72	0	0,76	0,09	0,09	0,02	0,00	0,00
	Assistante familiale ou maternelle	1	0,02	0,02	0	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Intervenant à domicile	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Animateur social	1	0	1	-1	0,03	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif, pédagogique et social		109	83,07	83,07	0	3,76	2,86	2,86	0,10	0,07	0,07
Sous-total personnel éducatif, pédagogique et social		235,00	169,26	171,12	-1,86	8,10	5,84	5,90	0,21	0,15	0,15
Personnel médical	Psychiatre, pédopsychiatre, pédiatre	20	2,41	2,32	0,09	0,69	0,08	0,08	0,02	0,00	0,00
	Médecin en rééducation fonctionnelle	4	2,18	1,08	1,1	0,14	0,08	0,04	0,00	0,00	0,00
	Médecin généraliste	4	0,28	1,32	-1,04	0,14	0,01	0,05	0,00	0,00	0,00
	Autres spécialités	3	0,29	0,19	0,1	0,10	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
Sous-total personnel médical		31,00	5,16	4,91	0,25	1,07	0,18	0,17	0,03	0,00	0,00
Psychologues et personnel paramédical	Psychologue	35	17,8	17,69	0,11	1,21	0,61	0,61	0,03	0,02	0,02
	Neuropsychologue	2	1,06	1,06	0	0,07	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00
	Infirmier	3	1,8	1,8	0	0,10	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00
	Masseur kinésithérapeute	8	5,54	4,15	1,39	0,28	0,19	0,14	0,01	0,00	0,00
	Ergothérapeute	14	11,6	10,55	1,05	0,48	0,40	0,36	0,01	0,01	0,01
	Orthophoniste	20	13,95	12,92	1,03	0,69	0,48	0,45	0,02	0,01	0,01
	Psychomotricien, rééducateur en motricité	39	26,88	24,03	2,85	1,34	0,93	0,83	0,03	0,02	0,02
Autre personnel paramédical		4	1,88	1,78	0,1	0,14	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00
Sous-total psychologues et personnel paramédical		125,00	80,51	73,98	6,53	4,31	2,78	2,55	0,11	0,07	0,06
TOTAL		508,25	316,05	310,55	5,5	17,53	10,90	10,71	0,45	0,28	0,27

Les catégories de personnel les plus représentées sont les « autre personnel éducatif, pédagogique et social » avec 83,07 ETP budgétés et réels et les « éducateurs spécialisés » avec 59,4 ETP budgétés pour 59,61 ETP réels. En moyenne, elles représentent respectivement 2,56 et 2,05 ETP budgétés pour un site.

(Note : la modalité « autre personnel éducatif, pédagogique et social » étant surreprésentée par rapport aux autres modalités et plus particulièrement celle des « éducateurs spécialisés », elle pose la question de la manière dont les réponses ont été saisies.)

En termes de personnels paramédicaux, les psychomotriciens et rééducateurs en motricité comptent pour 26,88 ETP budgétés pour 24,03 ETP réels. Par contre en moyenne ils représentent moins d'un ETP par site. Il est à noter que ces postes souffrent de difficultés de recrutement au sein des structures médico-sociales.

Les psychologues sont également bien représentés avec 17,8 ETP budgétés pour 17,69 ETP réels.

Le personnel de direction et d'encadrement représente également une part importante des salariés avec au total, 50,25 personnes (29,91 ETP budgétés) dont 21, 53 ETP budgétés positionnés sur les postes de « chef de service ».

A noter que les agents administratifs et les personnels de bureau représentent 25,63 ETP budgétés et 25,92 ETP réels pour 31,21 ETP budgétés et 30,87 ETP réels si l'on considère l'ensemble de la catégorie « personnel des services généraux ».

Les personnels de direction ne comptent que 4,36 ETP budgétés et 4,44 ETP réels mais mobilisent un peu plus de 14 personnes.

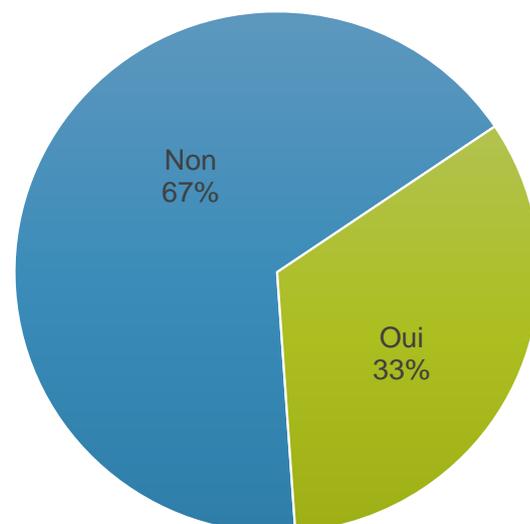
Un delta similaire s'observe également pour les catégories des « conseillers en économie sociale », des « agents de services généraux » et enfin des « psychiatres, pédopsychiatres et pédiatres ».

Si le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus ne constitue pas une situation récurrente, elle concerne plus souvent les professionnels paramédicaux que les autres catégories de professionnels telles que les psychomotriciens ou encore les masseurs-kinésithérapeutes avec respectivement 1,39 et 2,85 ETP non pourvus en 2014.

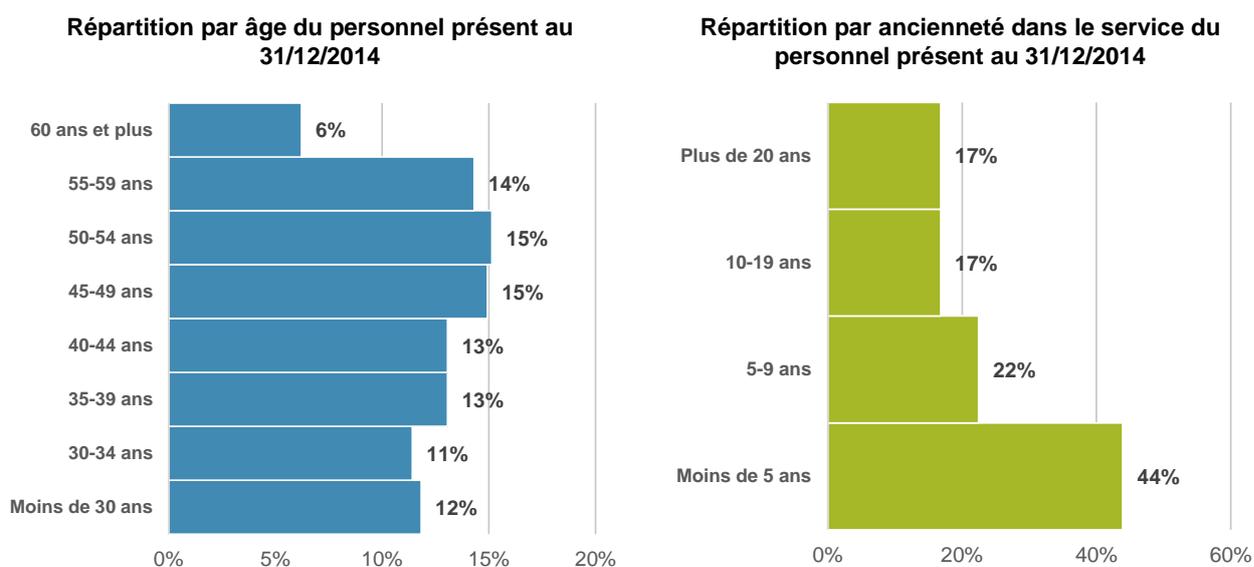
Cette situation est plus prégnante pour deux catégories de SESSAD :

- les SESSAD « Déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap », ou les ETP non pourvus s'élèvent à 3,43 pour la catégorie de « psychologues et personnel paramédical », avec 2,25 ETP non pourvus pour les psychomotriciens et 1 ETP pour les orthophonistes ;
- les SESSAD « déficiences sensorielles » avec 2,45 ETP non pourvus pour cette même catégorie, et notamment 1,05 ETP non pourvus pour les ergothérapeutes et 1,3 pour les kinésithérapeutes.

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente ?



2.3. Age du personnel et ancienneté dans le service



Afin de calculer l'âge moyen et l'ancienneté, nous avons fait deux hypothèses :
 Pour l'âge moyen : la borne minimale pour la catégorie des moins de 30 ans est de 20 ans ; la borne maximale pour la catégorie 60 ans et plus est de 65 ans
 Pour l'ancienneté moyenne : la borne maximale pour la catégorie 20 ans et plus est de 30 ans

Avec un âge moyen de 43,9 ans, les professionnels des SESSAD sont fortement représentés entre 45 et 59 ans. Ils représentent 44 % de la masse salariale.

Néanmoins, 66 % ont moins de 10 ans d'ancienneté dans les services, avec une part importante dont l'ancienneté est inférieure à 5 ans. Ces éléments sont appuyés par une ancienneté moyenne estimée à 9,31 ans.

Au vue de la répartition par âge, il semblerait que les SESSAD bénéficient de professionnels expérimentés, mais leur ancienneté relative présume d'un turnover des équipes.

Il n'existe pas de différences significatives entre les différentes catégories d'agrément concernant ces indicateurs.

2.4. Formation du personnel

En 2014, 501 personnes ont été formées avec un volume de 6 678 heures de formation, soit une moyenne de 13,3 heures de formation par professionnel déclaré comme ayant bénéficié de formations.

Le nombre moyen d'heures de formation par personnel présent au 31/12/2014 est similaire avec une moyenne de 13,85 heures. La formation semble avoir concerné la totalité des professionnels présents en 2014.

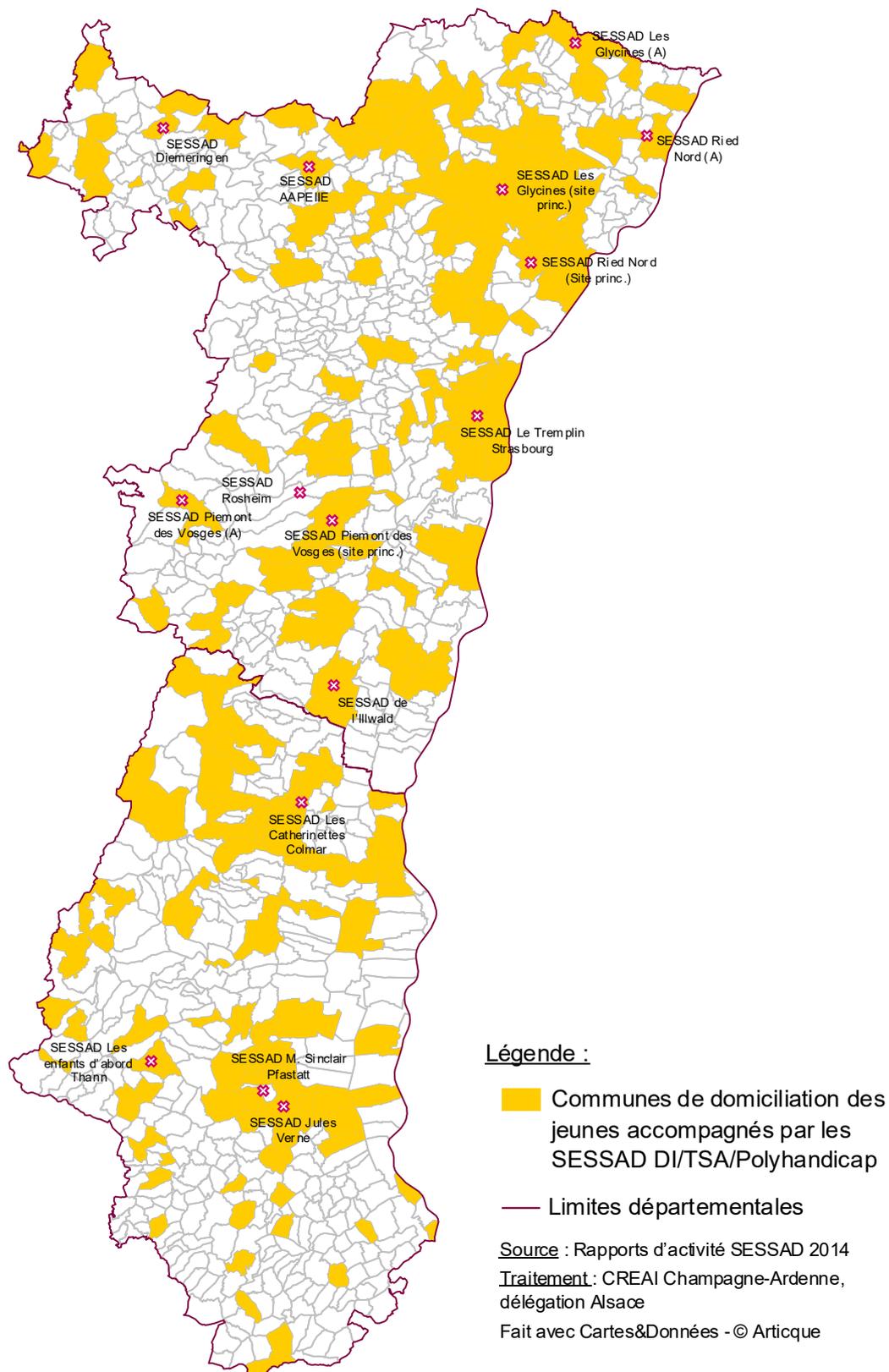
Formation du personnel	
Nb d'heures de formation	6678
Nombre de personnes concernées par les formations	501
Nombre d'heures par personnel concerné par la formation	13,33
Nombre d'heure par personnel présents au 31/12	13,85

Deux catégories de SESSAD se distinguent de ces résultats : les SESSAD « TCC » enregistre un nombre moyen d'heures de formation par personnel concerné par ces formations de 54 heures pour 13,5 heures quand elles sont considérées à l'échelle du personnel présent au 31/12.

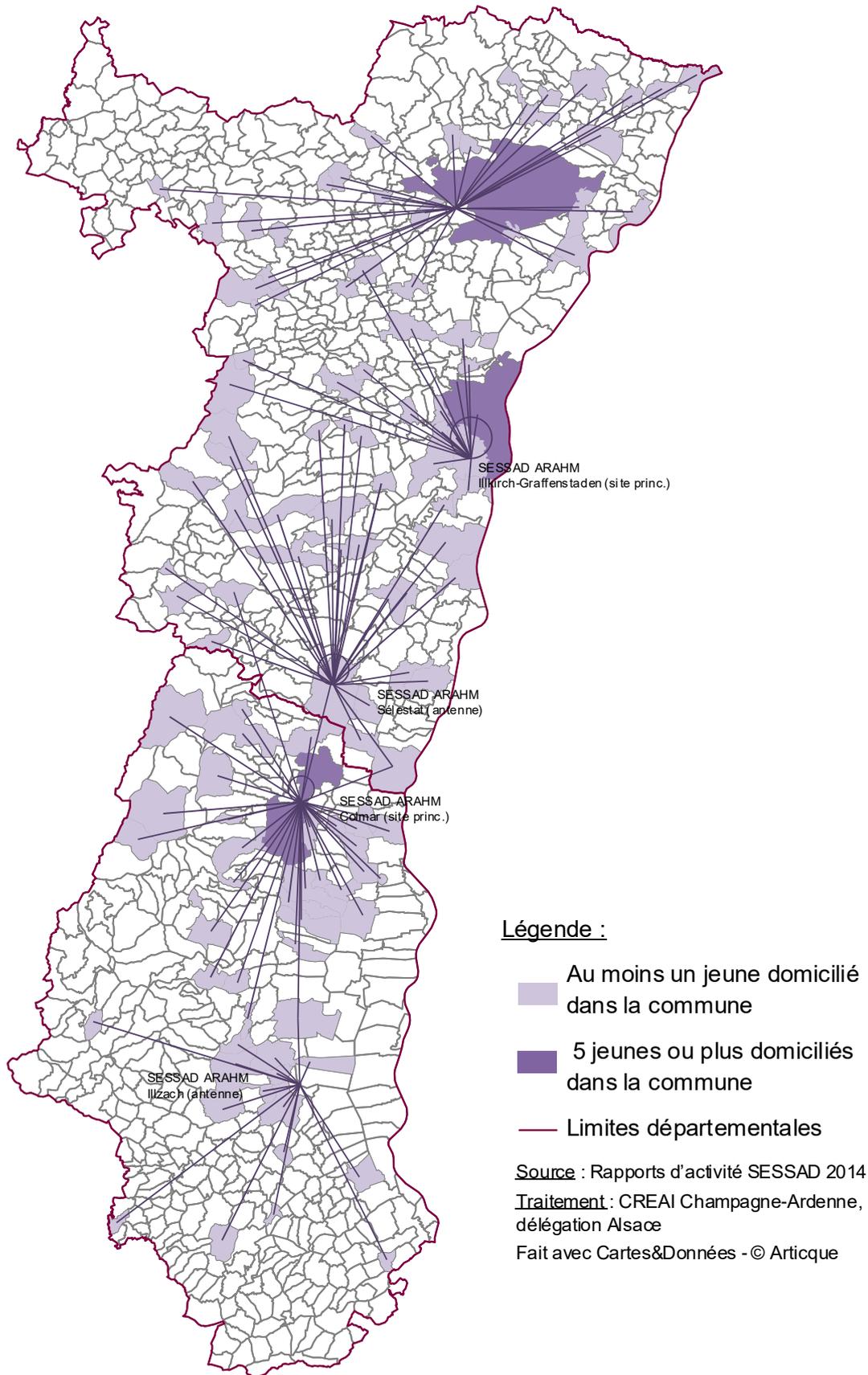
Les SESSAD « déficiences sensorielles » avec une moyenne de 85,4 heures de formation par personnel présent au 31/12 pour 18 heures de formation par personnel déclaré en formation. Ce qui signifie une que les équipes de ces SESSAD ont bénéficié d'un panel de formation important en 2014.

3. Couverture géographique

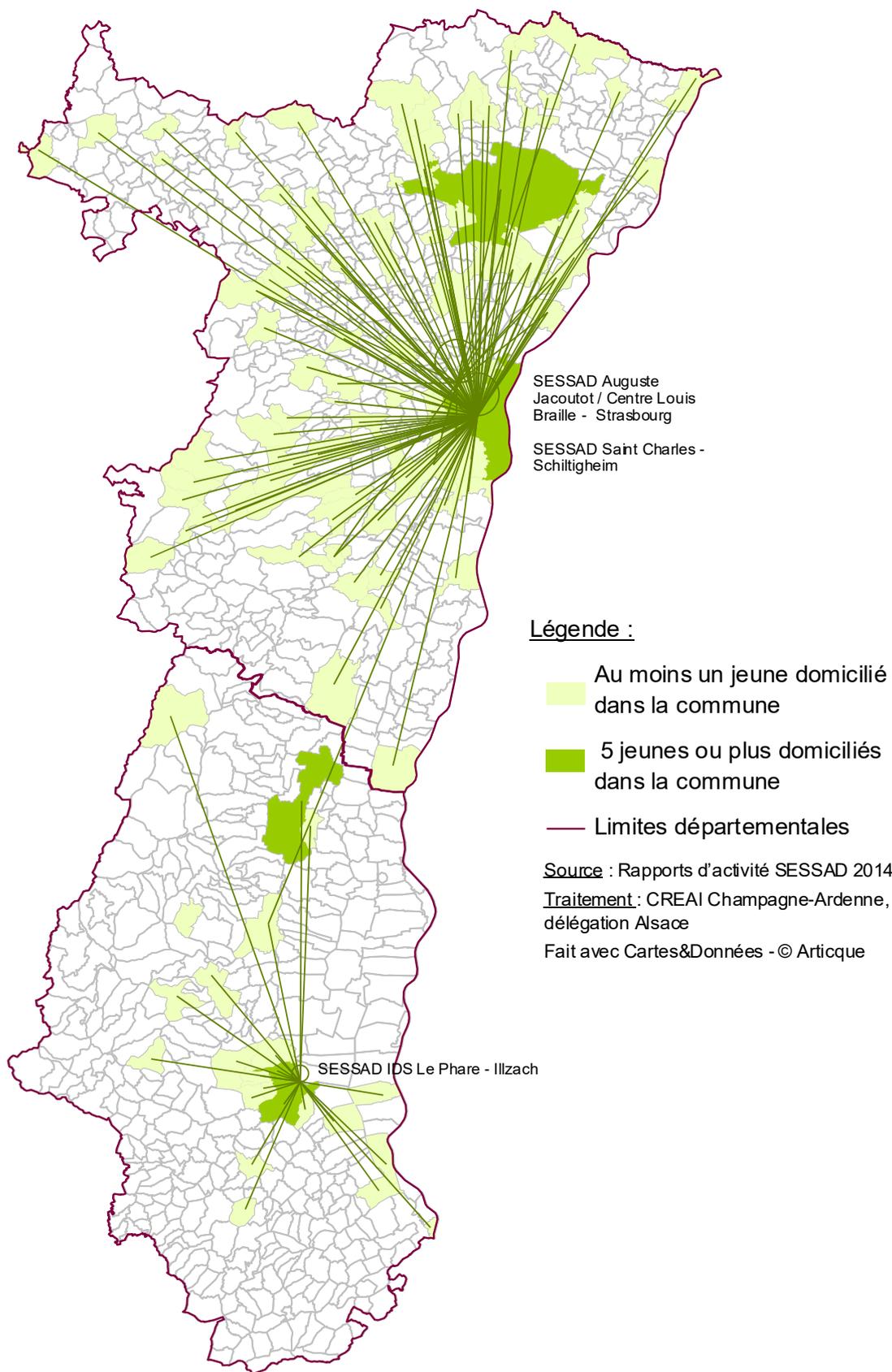
3.1. Communes de domiciliation des jeunes accompagnés en 2014, par les SESSAD possédant un agrément « déficiences intellectuelles, TSA, et/ou polyhandicap »



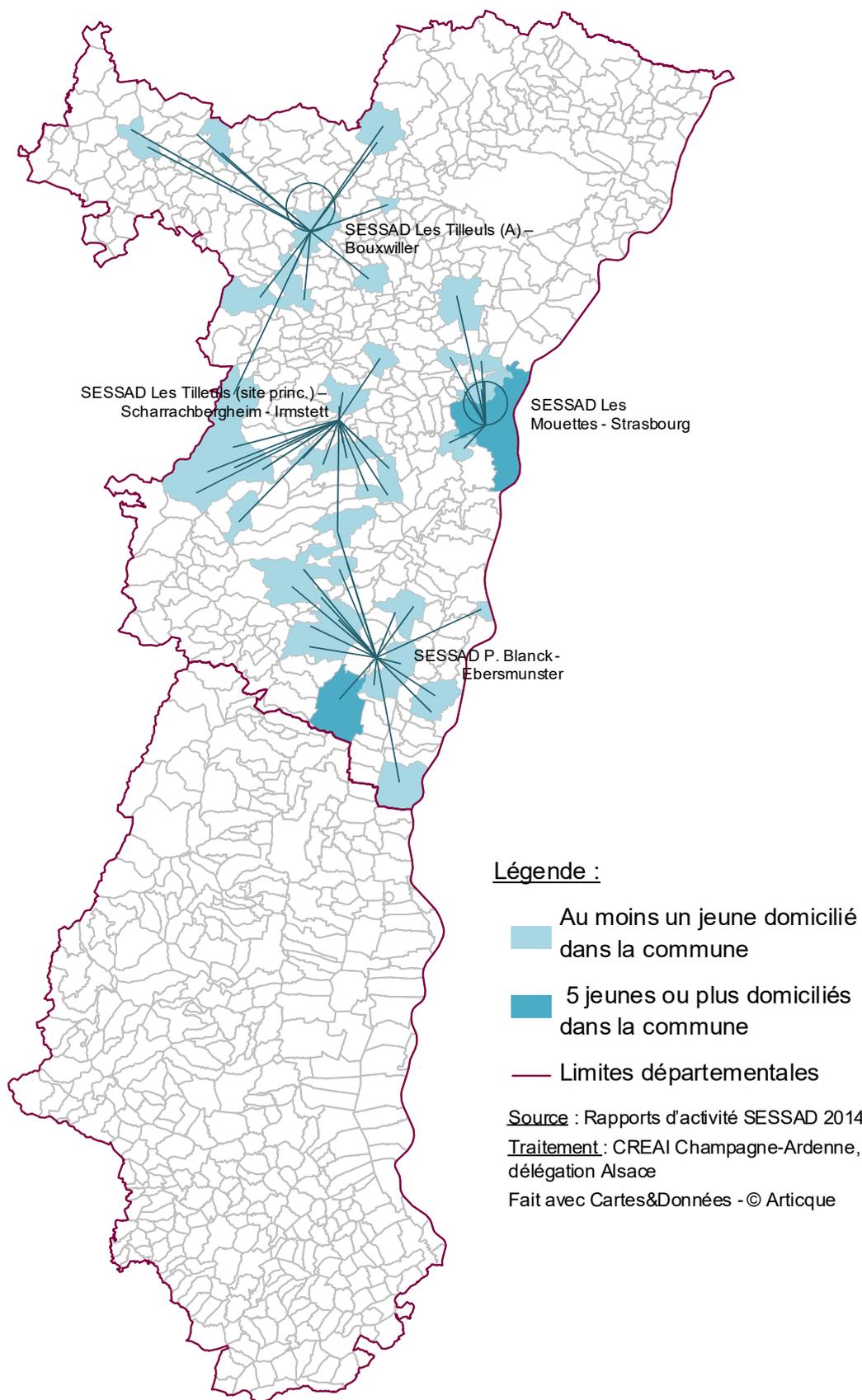
3.2. Aires de recrutement des SESSAD possédant un agrément « déficiences motrices »



3.3. Aires de recrutement des SESSAD possédant un agrément « déficiences sensorielles »



3.4. Aires de recrutement des SESSAD possédant un agrément « troubles du caractère et du comportement »



4. Activités

4.1. Eléments généraux sur l'activité des services

Modalités	Nb
File active	1497
Nombre de nouveaux entrants	290
Nombre de préadmissions	332
Nombre de sorties	299
<i>Dont sorties sans notification</i>	218
<i>Dont sorties avec notification</i>	81
Nombre d'orientations prévues	177
Nombre d'orientations effectives	157

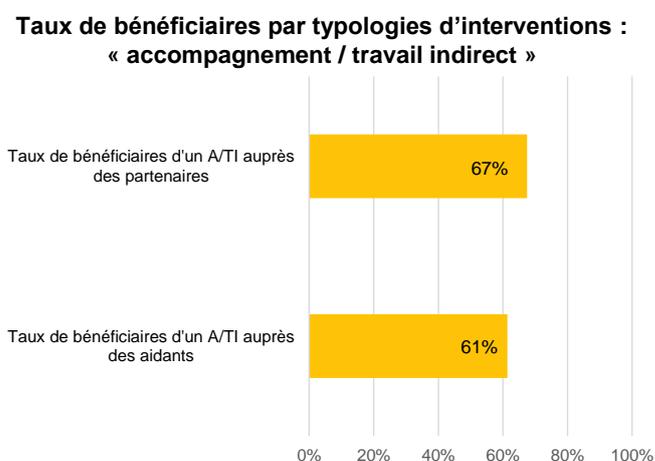
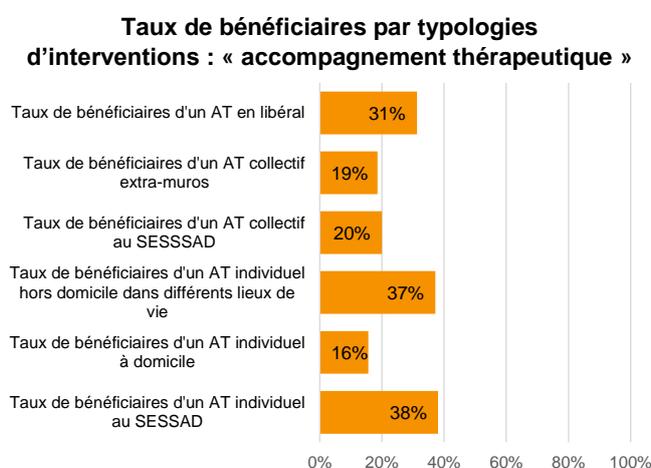
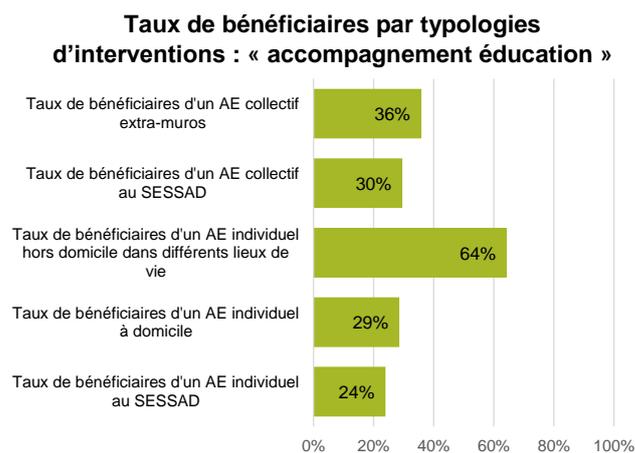
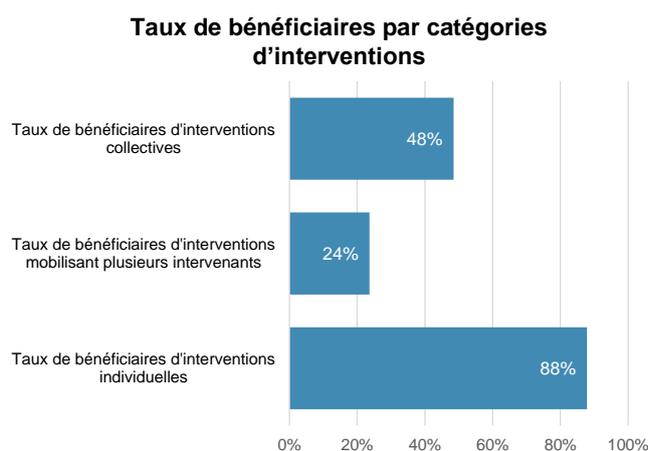
Séances prévisionnelles	152929
Séances réalisées	151214

Indicateurs	
Ratio file active / places agréées	1,31
Taux de renouvellement de la file active	19 %
Ratio procédures de préadm. / entrants	1,14
Répartition des sorties	
<i>Sorties avec notification</i>	27 %
<i>Sorties sans notification</i>	83 %
Rapport entre les orientations effectives et les orientations prévues	89%

Taux d'activité (séances réa. / prév.)	99%
--	-----

4.2. Interventions réalisées pour les jeunes de la file active

4.2.1) Typologies d'intervention (file active)



Note : Le travail indirect est les accompagnements mis en place en faveur du jeune sans présence nécessaire du jeune.

On observe une cohérence et une stabilité entre les capacités et les moyens mis en œuvre par les services et le résultat de leur activité.

Ainsi le ratio « file active / places agréées » est de 1,3 jeunes vus au cours de l'année pour une place agréée. De la même manière, on compte 1,4 pré-admissions pour une admission effective, ainsi qu'un taux d'activité proche de 100 %.

En termes d'interventions, les services privilégient les interventions individuelles avec un taux de bénéficiaires de 88 %, suivi des interventions collectives dont le taux s'élève à 48 %.

Il existe une variation des taux selon les catégories d'agrément :

- Les interventions individuelles sont fortement représentées pour les SESSAD « Déficiences intellectuelles » (98%) et les SESSAD « déficiences motrices » (94%)
- Les interventions individuelles mobilisant plusieurs intervenants sont prégnantes dans les SESSAD « TCC » avec un taux de 74%. A l'inverse, elles sont sous représentées dans les SESSAD « déficiences motrices » avec un taux de 2 %.
- Pour finir, le taux de bénéficiaires d'interventions collectives dans les SESSAD « TCC » s'élève à 82 %.

Indices régionaux des différentes catégories d'interventions réalisées pour les jeunes de la file active en 2014

Note de lecture : Ces indices sont une indication sur le recours à plusieurs modalités d'interventions d'une même catégorie pour les jeunes de la file active.

Ces indices sont calculés à partir des items précédents : catégories d'interventions (ind. à coll.), interventions « accompagnement éducation », interventions « accompagnement thérapeutique », et intervention « accompagnement/travail indirect »

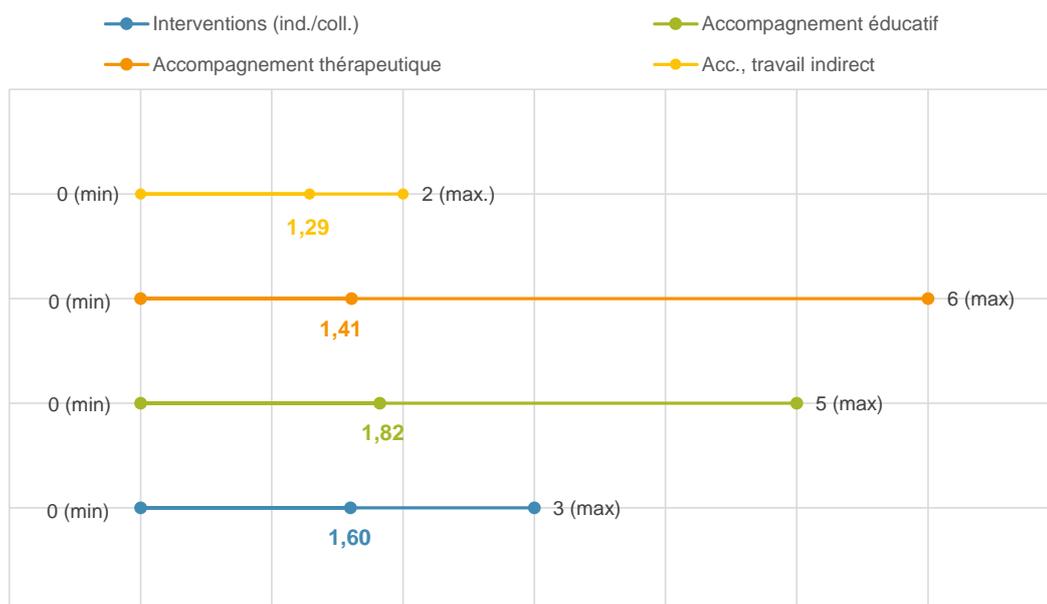
Le nombre maximum de modalités est déterminé par les propositions de réponses initialement prévues dans le rapport d'activité. Elles sont décrites dans les graphiques ci-dessus représentant les taux de bénéficiaires selon différentes catégories d'interventions.

Exemple de lecture :

Dans le cadre des interventions (ind/coll), on estime que les jeunes présents au cours de l'année bénéficient en moyenne d'au moins 1,6 modalités/types d'accompagnement, soit plus d'une typologie d'accompagnement.

Avec un minimum de 0 : ils ne bénéficient en moyenne d'aucun accompagnement ;

Un maximum de 3, ils bénéficient de toutes les modalités d'accompagnement, soit d'au moins un accompagnement individuel, d'un accompagnement individuel mobilisant plusieurs professionnels et d'une intervention collective.



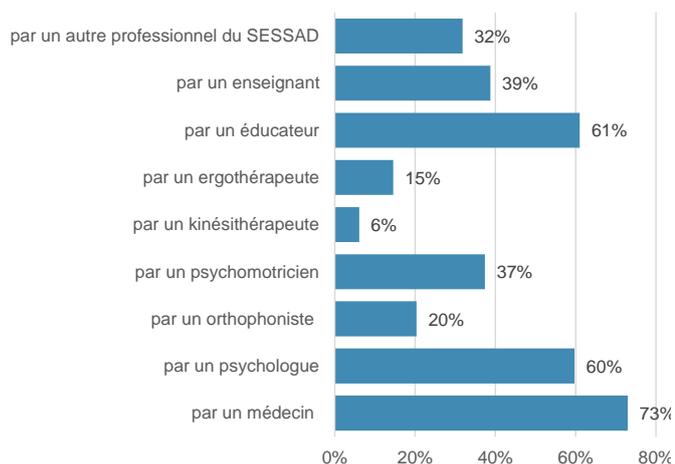
Les interventions quelle que soit leur configuration sont plus souvent orientées vers l'accompagnement éducatif avec un indice de 1,82 modalités d'accompagnement par jeune. Les interventions les plus représentées sont les accompagnements « individuels hors domicile sur différents lieux de vie » et les accompagnements « collectifs extra-muros », avec respectivement des taux de bénéficiaires de 64 % et 36 %.

Les modalités d'accompagnement thérapeutique les plus représentées sont les accompagnements « individuels au SESSAD », « individuels hors domicile sur différents lieux de vie », et « en libéral » avec des taux de bénéficiaires allant de 30 % à 38 %.

De manière globale, les jeunes vus au cours de l'année bénéficient de plus d'une modalité d'accompagnement quel que soit la typologie observée ; l'indice est de 1,41 pour l' « accompagnement thérapeutique » et s'élève à 1,29 pour l' « accompagnement et le travail indirect ».

4.2.2) Taux de bénéficiaires des interventions et indices régionaux par catégorie d'intervenants

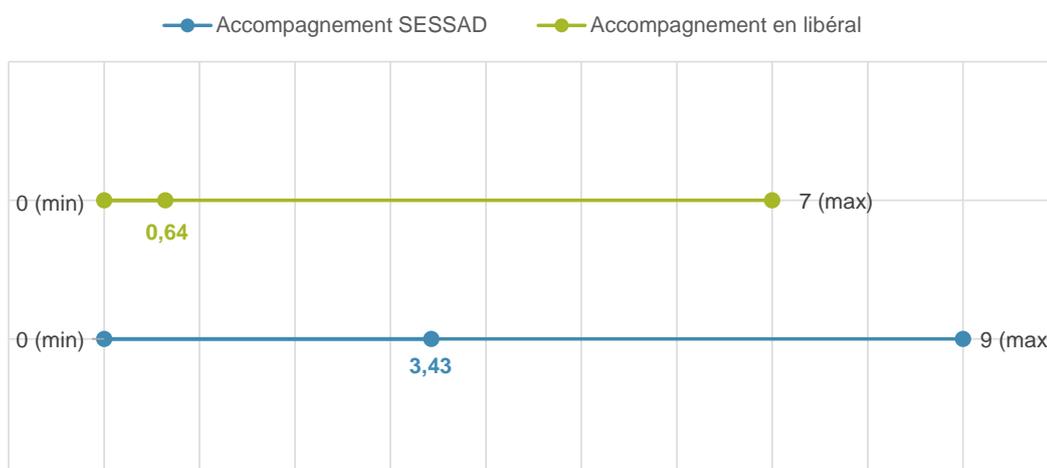
Taux de bénéficiaires d'interventions mises en œuvre par l'équipe SESSAD



Taux de bénéficiaires d'interventions par un professionnel libéral



Indices régionaux selon la catégorie d'intervenants



Note de lecture : Dans le cadre des interventions mises en place par les équipes des SESSAD, les jeunes bénéficient en moyenne de l'intervention de 3,43 catégories différentes de professionnels.

Les taux de bénéficiaires par catégories d'intervenants montre bien la pluridisciplinarité des SESSAD et leur capacité à mettre en œuvre des accompagnements multiples. Ceci explique la moindre représentation des professionnels libéraux.

Ces éléments sont confirmés par les indices calculés selon la catégorie d'intervenants, puisque les jeunes de la file active seront en contact avec au moins 3,43 professionnels du SESSAD pour moins d'un professionnel libéral.

Dans les équipes des SESSAD, les médecins, les psychologues ainsi que les éducateurs enregistrent une forte participation aux interventions, le taux de bénéficiaires excédant pour chacun les 60 %, avec un maximum de 73 % pour les médecins.

L'intervention des ergothérapeutes et des kinésithérapeutes est moins représentée avec des taux respectifs de 15 % et 6 %. Pour rappel, ces deux professions représentent 10,55 et 4,15 ETP réels.

Ces résultats semblent correspondre à une réponse aux besoins et non à un manque de professionnels puisque leurs interventions ne sont pas surreprésentées en libéral. Le taux de bénéficiaires d'interventions par un kinésithérapeute en libéral est de 7 %, tandis qu'il ne s'élève qu'à 0,3 % pour les ergothérapeutes.

Pour finir, il ne semble pas y avoir de lien de cause à effet entre une moindre représentation de certains professionnels au SESSAD et une surreprésentation de ces professionnels en libéral. Les interventions des professionnels libéraux sont largement représentées par les orthophonistes et les médecins, avec des taux de bénéficiaires de 31 % et 19 %.

Au regard des informations du « plateau technique », les médecins (toutes spécialités confondues) représentent 4,91 ETP réels, et les orthophonistes, 19,92 ETP.

La sous-représentation du corps médical dans les équipes peut expliquer la nécessité de trouver des relais dans la médecine de ville. Quant aux orthophonistes, ces éléments peuvent indiquer l'importance des besoins envers ce type d'accompagnement, et/ou le reflet des modalités spécifiques d'installation de cette profession.

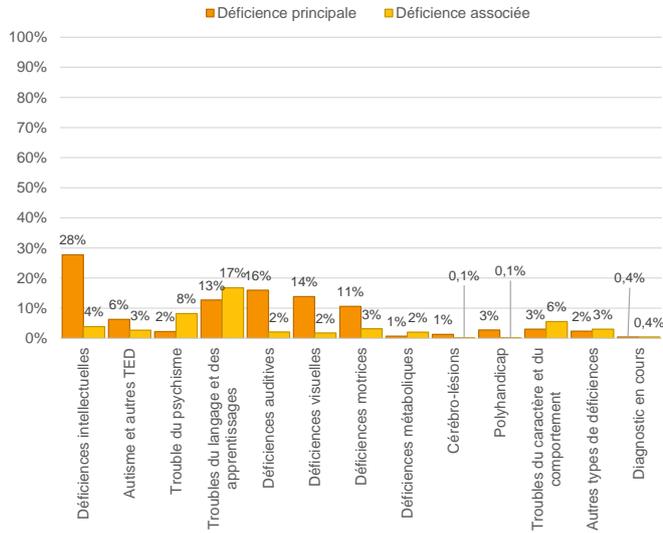
La prise en charge en libéral par typologie d'agrément reste proche de la tendance observée au niveau régional, à quelques nuances près :

- Le recours à de l'orthophonie en libérale est fortement représentée pour les SESSAD « déficiences intellectuelle, TSA et/polyhandicap » (42 %), « TCC » (42 %) et « déficiences motrices » (32 %), alors que le taux de bénéficiaires pour les SESSAD « déficiences sensorielles » n'excède pas 15 %.
- Le recours aux médecins libéraux est important pour les SESSAD « déficiences sensorielles » (50 %). Ils contribuent fortement à la représentation de cette catégorie de professionnels au niveau régional, puisque les taux de bénéficiaires pour les autres catégories d'agréments ne dépassent pas 2 % et est nul pour les SESSAD « déficiences motrices ».
- On note un taux de bénéficiaire de 36 % de recours à un kinésithérapeute libéral pour les SESSAD « déficiences motrices », et de 10 % de recours à un psychomotricien en libéral pour les SESSAD « TCC ».

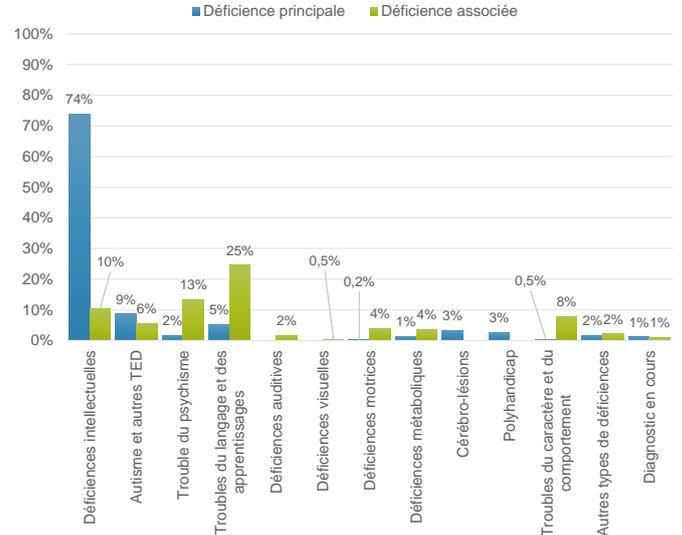
5. Profil des jeunes accueillis

5.1. Jeunes accueillis au 31/12/2014 par types de déficiences principales et associées

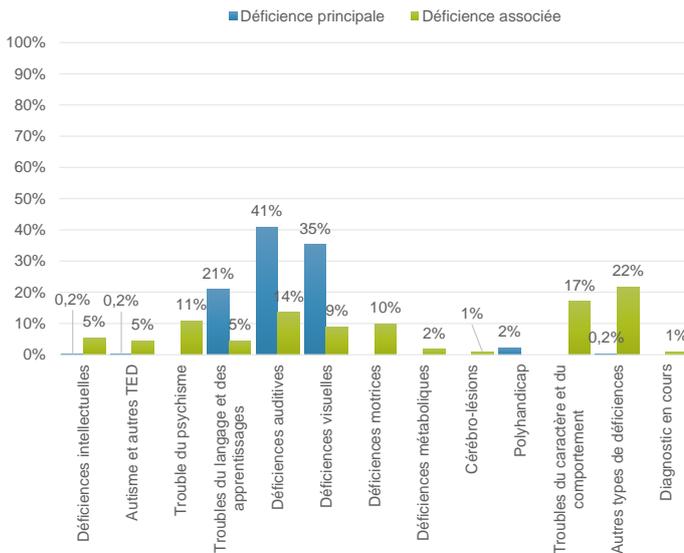
Tous agréments confondus (N = 1 150)



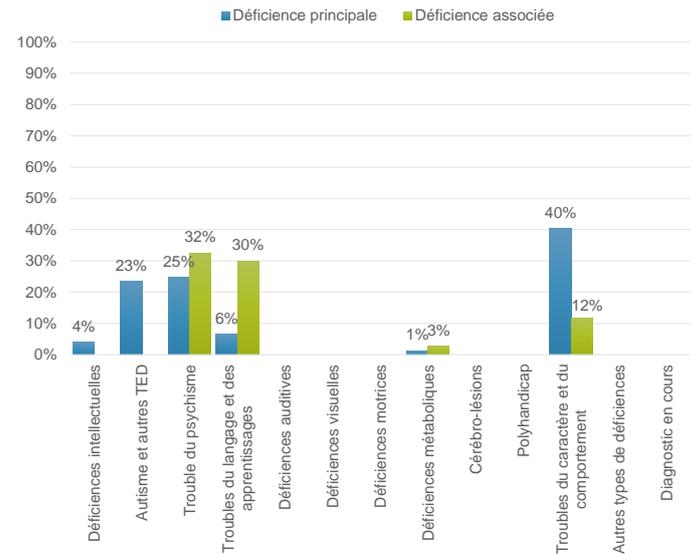
Agréments : Déficiences intellectuelles / TSA / polyhandicap (N = 427)



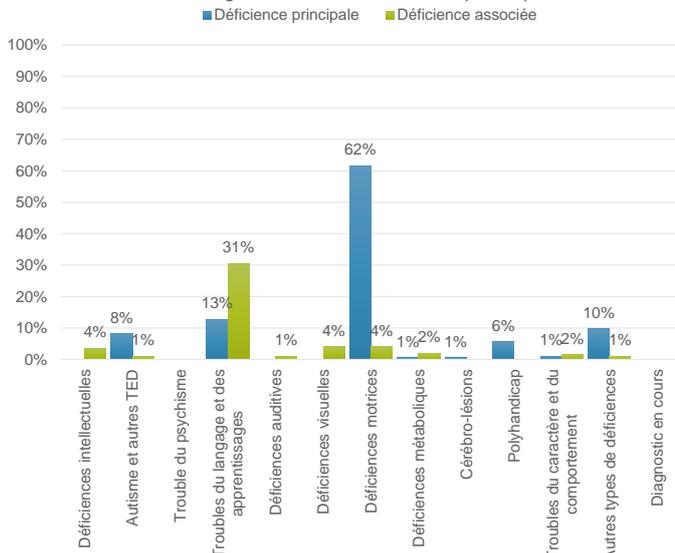
Agréments : Déficiences sensorielles (N = 450)



Agrément : Troubles du caractère et du comportement (N = 77)



Agrément : Déficiences motrices (N = 196)



és harmonisés des SESSAD Alsaciens, données

Le profil général des jeunes présents dans les SESSAD au 31/12/2014 en termes de déficiences principales est marqué par une légère surreprésentation des déficiences intellectuelles et des déficiences sensorielles. Les premières pèsent pour plus d'un quart de la population recensée. La part des personnes présentant une déficience auditive s'élève à 16 %, tandis que les jeunes présentant une déficience visuelle représentent 14 % de la population présente au 31/12.

En termes de déficiences associées, les troubles du langage et des apprentissages sont prégnants.

Quel que soit la catégorie d'agrément on notera la faiblesse des jeunes avec un diagnostic en cours.

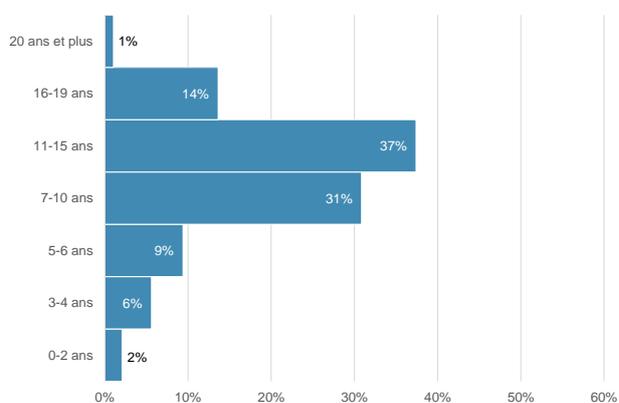
Par catégories d'agrément,

- Près des trois quarts de la population des **SESSAD « DI, TSA, et/ou polyhandicap »** présente une déficience intellectuelle (déficience principale). Les personnes avec autisme et autres TED représentent 9 % de la population, et les jeunes polyhandicapés représentent 3 %.
En termes de déficiences associées, un quart présente des troubles du langage et des apprentissages et 13 % des troubles du psychisme.
- Les jeunes déclarés avec un diagnostic « autisme et autres TED », sont en proportion plus présents dans les **SESSAD « TCC »**, puisqu'ils représentent la troisième typologie de déficiences, après les « troubles du caractère et du comportement » (40 %), et les « troubles de psychisme » (25 %).
Les « troubles du psychisme » sont également fortement représentés dans les déficiences associées, avec près d'un tiers de la population touchée, suivis des « troubles du langage et des apprentissages ».
- Les **SESSAD « déficiences sensorielles »** observe une forte adéquation avec leur catégorie d'agrément ; un peu plus des trois quarts de leur population présentent une déficience sensorielle ventilée à hauteur de 41 % sur des déficiences auditives et 31 % pour les déficiences visuelles. La représentation des troubles du langage et des apprentissages s'élève à 21 %.
On notera une présence extrêmement réduite des déficiences associées.
- **Les SESSAD « déficiences motrices »**, accompagnent à 62 % des jeunes en adéquation avec leur agrément. Cependant, ils déclarent prendre également en charge une part non négligeable de jeunes présentant des troubles du langage et des apprentissages (13 %), et des jeunes atteints d'autisme et autres TED (8 %).
Les troubles du langage et des apprentissages représentent par ailleurs 31 % des déficiences associées.

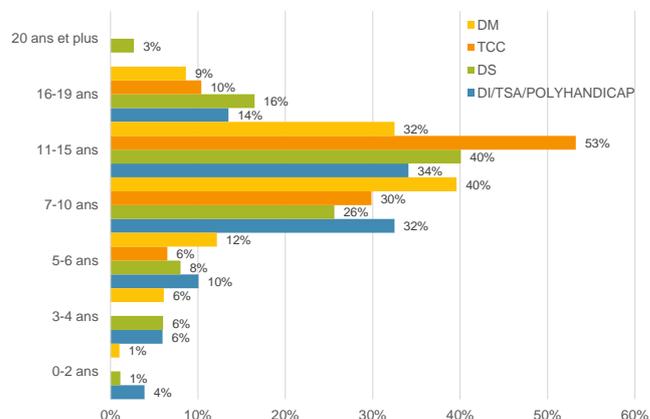
5.2. Les entrées

5.2.1) Age des jeunes accueillis au 31/12/2014

Répartition par âge des jeunes présents au 31/12
Tous agréments confondus



Répartition par âge des jeunes présents au 31/12
Par catégories d'agréments



Age moyen des jeunes présents au 31/12/2014

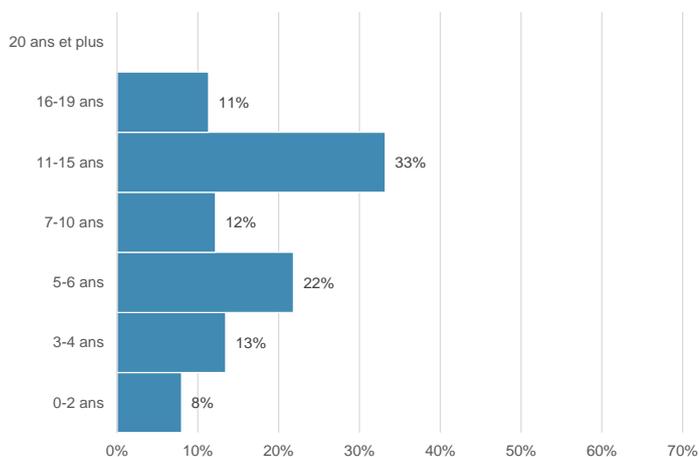
	DI / TSA / POLYHANDICAP	DS	TCC	DM	Total
Age moyen	10,36	11,54	11,64	9,99	10,84

Le profil par âge des jeunes accueillis est similaire d'un agrément à l'autre : on observe une forte représentation des 7-15 ans. Par ailleurs ils représentent 68 % des jeunes présents en 2014.

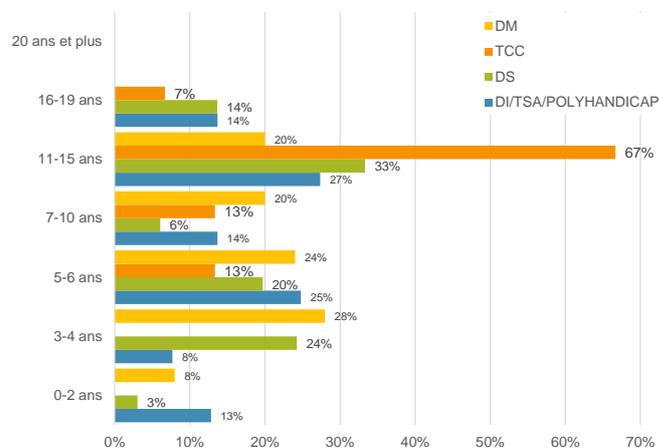
Les âges moyens confirment la similarité des profils, avec des âges moyens resserrés entre 9,99 et 11,64 ans.

5.2.2) Age des primo-entrants

Répartition par âge des entrants dans l'année
Tous agréments confondus



Répartition par âge des entrants dans l'année
Par catégories d'agréments



La répartition par âges des primo-entrants se concentre autour de deux périodes : entre 3-6 ans avec 35 % des effectifs et de 11 à 15 ans (33 %).

Au total, elles concentrent 68 % des entrants dans l'année.

Néanmoins, le profil par âges des primo-entrants est fortement influencé par les catégories d'agrément :

- 24 enfants de 0-2 ans sont présents dans les effectifs, avec une forte représentation des d'ESSAD « déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap » qui accompagnent 17 d'entre eux, soit 13% de l'ensemble des jeunes présents au sein de leur service au 31/12.
Nous pouvons poser l'hypothèse qu'il s'agit dans le cas présent majoritairement d'enfants polyhandicapés, en lien avec la capacité de dépistage très précoce de cette typologie de déficience.
- Pour les 3-4 ans, on note une contribution importante des jeunes qui intègrent des SESSAD avec un agrément « déficiences sensorielles » (24 %).
- La représentation des jeunes par catégories d'agrément des services est plus équilibrée chez les 5-6 ans. On note toutefois une entrée importante de jeunes présents au sein des SESSAD « déficiences motrices », « déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap », et « déficiences sensorielles ».
- Absentes de 0 à 4 ans, et à hauteur de 13 % de 5 à 6 ans, les entrées en SESSAD « TCC » s'élèvent 67 % de 11 à 15 ans. Il semble que l'entrée dans cette catégorie de SESSAD soit plus tardive que dans les autres catégories.

5.2.3) Entrants dans l'année selon la provenance des jeunes et leur prise en charge en amont

Note : Des doubles-comptes sont présents dans les informations traitées à partir de la population des entrants dans l'année. Ceci concerne les tableaux « adresseurs », « prise en charge antérieure », et « lieux de socialisation ».

— Les adresseurs

	DI / TSA POLYHANDICAP		DS		TCC		DM		Total	
Famille seule	8	6%	25	29%	5	14%	10	29%	48	16%
Services sociaux de secteur	7	5%	2	2%	1	3%	0	0%	10	3%
Education nationale	56	42%	12	14%	16	43%	2	6%	86	30%
PMI	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	2	1%
CAMSP	25	19%	10	12%	3	8%	14	40%	52	18%
CMPP	1	1%	1	1%	3	8%	0	0%	5	2%
IMP	4	3%	0	0%	0	0%	0	0%	4	1%
IMPro	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Itep	0	0%	2	2%	4	11%	0	0%	6	2%
IEM	0	0%	2	2%	0	0%	0	0%	2	1%
Autre SESSAD	3	2%	6	7%	2	5%	1	3%	12	4%
Autres ESMS	2	1%	10	12%	0	0%	1	3%	13	4%
Services hospitalier	20	15%	8	9%	1	3%	1	3%	30	10%
Médecine libérale	0	0%	6	7%	2	5%	4	11%	12	4%
Autres	6	4%	1	1%	0	0%	2	6%	9	3%
Total	134	100%	85	100%	37	100%	35	100%	291	100%

— La prise en charge précédant l'intervention du SESSAD

	DI / TSA / POLYHANDICAP	DS	TCC	DM	Total général
Pas de prise en charge	21 15%	3 3%	2 7%	3 8%	29 10%
Milieu ordinaire	39 27%	51 57%	14 48%	1 3%	105 35%
CAMSP	28 19%	10 11%	1 3%	14 35%	53 18%
CMPP	2 1%	1 1%	1 3%	0 0%	4 1%
IMP	4 3%	0 0%	0 0%	0 0%	4 1%
IMPro	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
ITEP	3 2%	2 2%	3 10%	0 0%	8 3%
IEM	0 0%	3 3%	0 0%	1 3%	4 1%
Autre SESSAD	4 3%	4 4%	1 3%	1 3%	10 3%
Autres ESMS	3 2%	10 11%	0 0%	0 0%	13 4%
Service de psychiatrie infanto-juvénile	16 11%	4 4%	4 14%	5 13%	29 10%
Professionnel paramédical libéral	10 7%	1 1%	3 10%	15 38%	29 10%
Autres	14 10%	0 0%	0 0%	0 0%	14 5%
Total	144 100%	89 100%	29 100%	40 100%	302 100%

L'étude de la prise en charge antérieure des jeunes et des adresseurs s'inscrit en cohérence l'une avec l'autre : les principaux adresseurs sont l'Education Nationale (30 %), les CAMSP (18 %) et les familles (16 %). Ces données concordent avec les prises en charge antérieures qui sont principalement : le milieu ordinaire (35 %) et les CAMSP (18 %).

L'examen de ces modalités par typologie d'agrément varie peu : les modalités les plus représentées restent similaires, seule la ventilation des jeunes par catégories diffère.

Néanmoins, nous pouvons noter quelques exceptions à ces tendances globales :

— Pour les adresseurs :

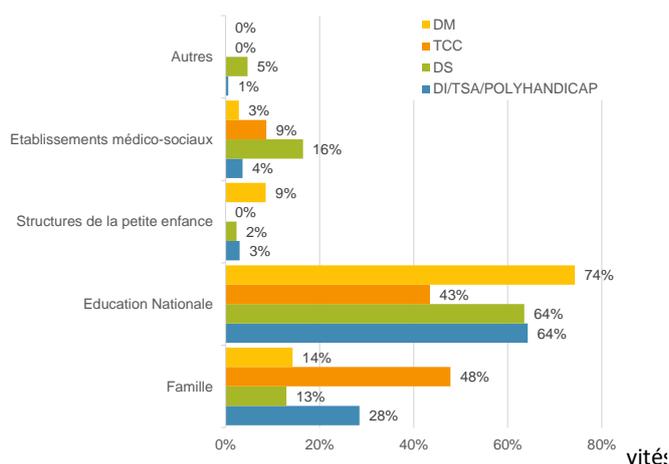
- L'adressage par les services hospitaliers concerne 15 % des jeunes présents dans les SESSAD « Déficiences intellectuelles, TSA, et/ou polyhandicap » ;
- 11 % des jeunes accompagnés par les SESSAD « TCC » ont été adressés par un ITEP.

— Pour les prises en charge antérieures :

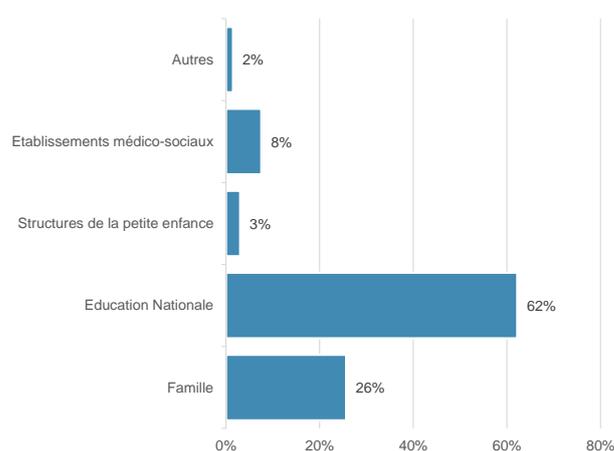
- Les services de psychiatrie infanto-juvénile sont identifiés pour 14 % des jeunes présents en SESSAD « TCC » ;
- 38 % des jeunes présents en SESSAD « déficiences motrices » bénéficiaient antérieurement d'une prise en charge paramédicale libérale.

— Les lieux de socialisation

Répartition des jeunes selon leurs lieux de socialisation par catégories d'agrément



Répartition des jeunes selon leurs lieux de socialisation, tous agréments confondus



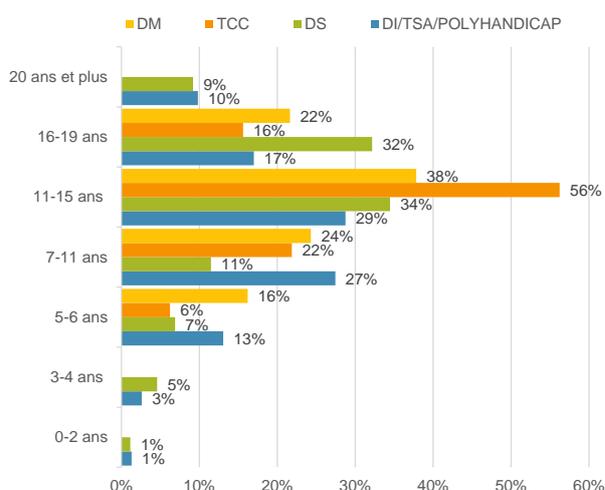
(Note : La modalité « famille », est définie comme lieu de socialisation exclusif ; en cas de socialisation en dehors du cercle familiale les déclarations devaient privilégier ce dernier.)

Les principaux lieux de socialisation sont les structures de l'Éducation Nationale et la famille. Ces deux modalités de socialisation représentent à elles seules 88 % des jeunes. Cette tendance se confirme par catégories d'agrément, avec des structures qui varient d'une catégorie à l'autre.

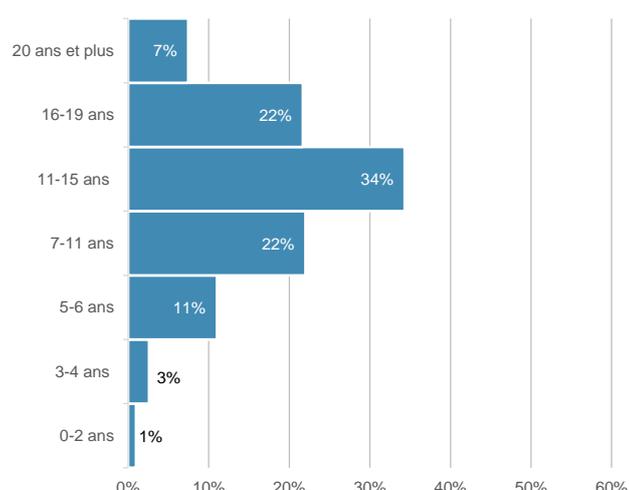
5.3. Les sorties

5.3.1) Age des sortants

Répartition par âge des sortants selon la catégorie d'agrément



Répartition par âge des sortants, tous agréments confondus



5.3.2) Sorties définitives selon les orientations

	DI / TSA / POLYHANDICAP	DS	TCC	DM	Total général
Sorties par décès	0	0	0	1	1
Sorties par hospitalisation	0	1	0	0	1
Sorties pour retour à domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un service médico-social	47	60	24	11	142
Sorties par réorientation vers un autre établissement médico-social	71	23	4	19	117
Sorties vers l'emploi (MO)	10	1	0	0	11
Sorties vers le travail protégé	3	0	0	0	3
Sorties vers une autre destination/motif	15	2	3	4	24
Total	146	87	31	35	299

En 2014, un peu plus d'un tiers des sorties interviennent pour la classe des 11-15 ans. Cependant, elles sont également notables pour les classes d'âges des 7-11 ans et 16-19 ans qui représentent chacune 22 % des sorties intervenues dans l'année.

Cette répartition est également observable par catégorie d'agrément, avec quelques variations.

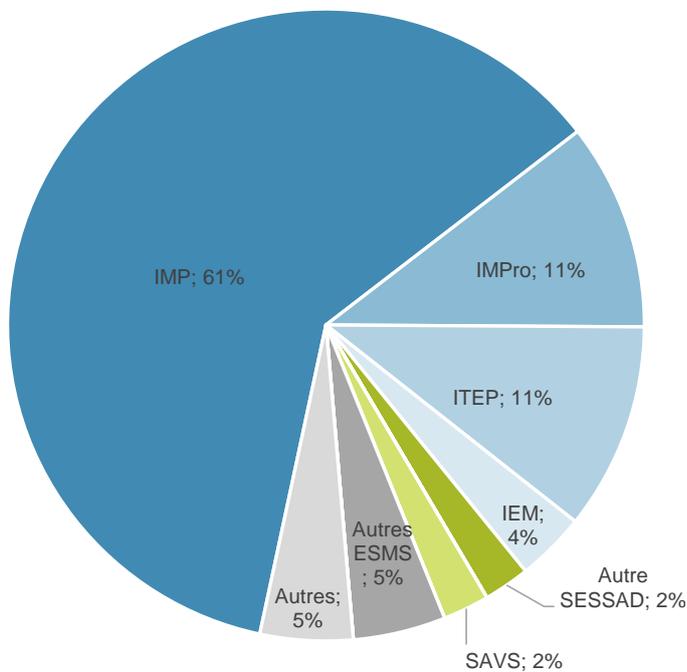
Les sorties des 7-11 ans sont plus représentées pour les SESSAD « déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap » (27 %), et celles concernant les 11-15 ans sont plus prégnantes pour les SESSAD « TCC » (56 %).

Ces résultats sont à mettre en relation avec les motifs de sortie : deux motifs se dégagent, « les sorties pour retour à domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement médico-social » et « les sorties par réorientation vers un autre établissement médico-social ».

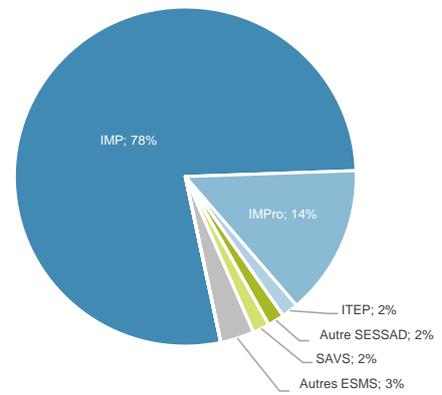
Pour les SESSAD « déficiences intellectuelles, TSA, et/ou polyhandicap », près de la moitié des sorties sont à attribuer à une réorientation, pour moins d'un tiers de retour à domicile ou en milieu ordinaire. A l'inverse plus des trois quarts des sorties des SESSAD « TCC » s'orientent vers un retour en famille/milieu ordinaire.

5.4. Répartition des orientations prévues, mais n'ayant pu aboutir

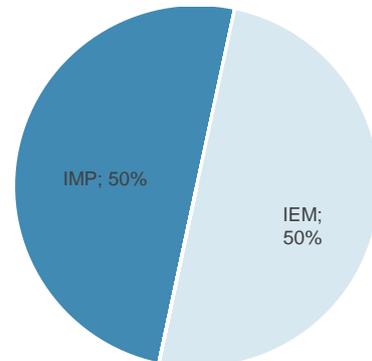
Répartition des orientations prévues, non abouties Tous agréments confondus (N = 85)



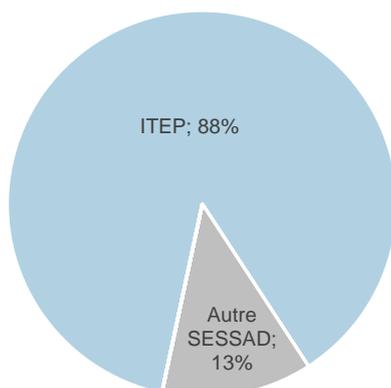
Répartition des orientations prévues, non abouties « DI / TSA / Polyhandicap » (N = 63)



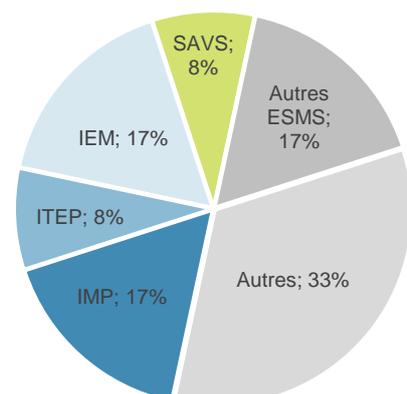
Répartition des orientations prévues, non abouties « Déficiences sensorielles » (N = 2)



Répartition des orientations prévues, non abouties « TCC » (N = 8)



Répartition des orientations prévues, non abouties « Déficiences motrices » (N = 12)



Les résultats de la répartition des orientations prévues n'ayant pu être mises en œuvres sont extrêmement différents d'une catégorie de SESSAD à l'autre. De fait, la diversité des agréments induits la diversité même des orientations et de fait celles n'ayant pu aboutir.

Tous agréments confondus, 61 % des orientations non abouties concernent les IMP. Cette part est également importante pour les SESSAD « déficience intellectuelle, TSA et/ou polyhandicap » (78 %), « déficiences sensorielles » (50 %), et enfin 17 % des orientations déclarées par les SESSAD « déficiences motrices ».

La part des orientations non abouties vers un ITEP est extrêmement forte pour les SESSAD « TCC », orientation par ailleurs la plus favorisée pour cette typologie de public.

Les SESSAD « déficiences motrices » sont ceux dont les orientations non abouties sont les moins caractérisées : 33 % des orientations se classent dans la catégorie « autres » (SAI), tandis que les orientations vers les IMP, IEM et autres ESMS s'élèvent à 17 % pour chacune.

5.5. Répartition des jeunes avec un double suivi

	DI / TSA / POLYHANDICAP		DS		TCC		DM		Total	
Protection de l'enfance	39	27%	6	19%	18	32%	5	36%	68	28%
<i>Dont AEMO</i>	31	79%	6	100%	11	61%	3	60%	51	75%
Dispositif de soins	89	61%	0	0%	32	57%	4	29%	125	51%
<i>Dont structures hospitalières</i>	45	51%	0	0%	18	56%	4	100%	67	54%
<i>Dont professionnels libéraux</i>	44	49%	0	0%	14	44%	0	0%	58	46%
Coopérations entre structures médico-sociales	11	8%	24	77%	0	0%	5	36%	40	16%
Autres	6	4%	1	3%	6	11%	0	0%	13	5%
Total	145	100%	31	100%	56	100%	14	100%	246	100%

Tous agréments confondus, les doubles suivis sont a priori les plus courants avec les dispositifs de soins et de manière un peu plus prononcée avec les structures hospitalières. Néanmoins 28 % sont également suivis par les services de la protection de l'enfance composés à 75 % de suivi en AEMO.

Cette tendance se confirme pour l'ensemble des catégories d'agréments, à l'exception des SESSAD « déficiences sensorielles » dont plus des trois quarts des doubles suivis s'exercent au sein de coopérations entre structures médico-sociales.

6. Accueil petite enfance et scolarité

6.1. Répartition des jeunes accueillis dans une structure de la petite enfance au 31/12/2014

	DI / TSA POLYHANDICAP		DS		TCC		DM		Total	
	Total	Dont SESSAD	Total	Dont SESSAD	T	Dont SESSAD	T	Dont SESSAD	Total	Dont SESSAD
Structures de la petite enfance	20	20	2	1	0	0	0	0	22	21
	57%	65%	50%	33%					56%	62%
<i>% interventions SESSAD</i>		100%		50%						95%
Structure de la petite enfance spécialisée	6	5	2	2	0	0	0	0	8	7
	17%	16%	50%	67%					21%	21%
<i>% interventions SESSAD</i>		83%		100%						88%
Assistante maternelle	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0
	9%	0%	0%	0%					8%	0%
<i>% interventions SESSAD</i>		0%								0%
Autres	6	6	0	0	0	0	0	0	6	6
	17%	19%	0%	0%					15%	18%
<i>% interventions SESSAD</i>		100%								100%
Total	35	31	4	3	0	0	0	0	39	34
	100%	100%	100%	100%					100%	100%
<i>% interventions SESSAD</i>		89%		75%		0%		0%		87%

6.2. Répartition des jeunes scolarisés en milieu ordinaire au 31/12/2014

	DI / TSA / POLYHANDICAP		DS		TCC		DM		Total	
	Total	Dont AVSI	Total	Dont AVSI	Total	Dont AVSI	Total	Dont AVSI	Total	Dont AVSI
Non scolarisé	64	14%	18	4%	2	3%	8	4%	92	8%
Ecole maternelle	53	12%	43	9%	0	0%	18	9%	114	10%
<i>E. maternelle dont AVSI</i>	12	23%	17	40%	0	0%	12	67%	41	36%
Ecole élémentaire	29	7%	99	21%	34	44%	65	33%	227	19%
<i>E. élémentaire dont AVSI</i>	3	10%	24	24%	0	0%	40	62%	67	30%
Collège	6	1%	103	22%	14	18%	40	21%	163	14%
<i>Collège dont AVSI</i>	0	0%	20	19%	0	0%	28	70%	48	29%
Lycée/ lycée professionnel	5	1%	72	16%	2	3%	16	8%	95	8%
<i>Lycée/L.pro. Dont AVSI</i>	0	0%	12	17%	0	0%	8	50%	20	21%
CLIS	139	31%	21	5%	2	3%	21	11%	183	16%
<i>CLIS dont AVSI</i>	1	1%	1	5%	0	0%	20	95%	22	12%
ULIS collège	92	21%	16	3%	3	4%	17	9%	128	11%
<i>ULIS collège dont AVSI</i>	1	1%	1	6%	0	0%	10	59%	12	9%
ULIS Lycée	28	6%	0	0%	3	4%	2	1%	33	3%
<i>ULIS Lycée dont AVSI</i>	0	0%	1	0%	0	0%	0	0%	1	3%
SEGPA	13	3%	6	1%	14	18%	5	3%	38	3%
<i>SEGPA dont AVSI</i>	0	0%	2	33%	0	0%	0	0%	2	5%
EREA	0	0%	1	0%	3	4%	0	0%	4	0%
<i>EREA dont AVSI</i>										
Pôle regroupement - Primaire	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Pôle reg. - Primaire dont AVSI</i>										
Pôle regroupement élémentaire	0	0%	36	8%	0	0%	0	0%	36	3%
<i>Pôle reg. - élémentaire dont AVSI</i>	0		13	36%	0		0		13	36%
Pôle regroupement secondaire	0	0%	25	5%	0	0%	0	0%	25	2%
<i>Pôle reg. - secondaire dont AVSI</i>	0		2	8%	0		0		2	8%
Autres	13	3%	23	5%	0	0%	3	2%	39	3%
<i>Autres dont AVSI</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	442	100%	463	100%	77	100%	195	100%	1177	100%
<i>Total AVSI</i>	17	4%	93	20%	0	0%	118	61%	228	19%

6.3. Temps de scolarisation

	DI / TSA / POLYHANDICAP		DS		TCC		DM		Total	
Scolarisation à temps plein	299	87%	436	99%	81	98%	176	94%	992	94%
Scolarisation à temps partiel	45	13%	5	1%	2	2%	12	6%	64	6%
Total	344	100%	441	100%	83	100%	188	100%	1056	100%

Tous agréments confondus, l'accueil des jeunes a notamment lieu au sein des structures de la petite enfance (56 %), suivi des structures de la petite enfance spécialisées (21 %). Par ailleurs, on observe une forte intervention des SESSAD dans le cadre de ces accueils.

Concernant la scolarisation, tous agréments confondus, il existe un certain équilibre entre les modalités suivantes : 19 % des jeunes sont scolarisés en écoles élémentaires, 16 % en CLIS et 14 % en collèges. Au total elles représentent près de la moitié des jeunes scolarisés.

Les autres jeunes sont dispersés sur les autres modalités dont 11 % en ULIS collège, 10 % en écoles maternelles et surtout 8 % de jeunes non scolarisés. Ces derniers correspondent probablement en partie aux 0-4 ans présents dans les services au 31/12/2014 (61 enfants).

Globalement, il n'y a pas d'intervention majeure des AVSI : le maximum s'élève à 36 % dans le cadre des scolarisations en écoles maternelles.

Néanmoins, il existe des variations selon les catégories d'agréments :

- Les jeunes présents en SESSAD « Déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap » se caractérisent par des scolarisations plus importantes en CLIS (31 %) et en ULIS collèges (21 %)
- Les SESSAD « déficiences visuelles » ont une part de scolarisation plus importante en collèges et en écoles élémentaires (22 % et 21 %)
- Les jeunes accompagnés en SESSAD « TCC » sont présents à hauteur de 44 % en écoles élémentaires, en collèges et en SEGPA à hauteur de 18 % chacun.
- Les SESSAD « déficiences motrices » se distinguent par une forte présence des AVSI lors des temps de scolarisation. Pour exemple, les jeunes sont 95 % à bénéficier d'une AVSI lors des scolarisations en écoles élémentaires, ou encore 70 % lors des scolarisations en collèges.

Lorsque les jeunes sont scolarisés, ils le sont à temps plein. Seuls les SESSAD « déficiences intellectuelles, TSA, et/ou polyhandicap » s'inscrivent très légèrement en deçà avec 13 % de scolarisation à temps partiel.

6.4. Insertion professionnelle

	DI / TSA / POLYHANDICAP		DS		TCC		DM		Total		
CDI	1	7%	0		0		0		1	7%	4%
CDD - de 12 mois	2	14%	0		0		0		2	14%	8%
CDD + de 12 mois	0	0%	0		0		0		0	0%	0%
Intérim	1	7%	0		0		0		1	7%	4%
Autres "non aidés"	10	71%	0		0		0		10	71%	38%
Total " non aidés"	14	100%	0		0		0		14	100%	54%
Contrat de professionnalisation/apprentissage	6	75%	3	100%	0		1	100%	10	83%	38%
Contrat aidé	0	0%	0	0%	0		0	0%	0	0%	0%
Entreprise adaptées	0	0%	0	0%	0		0	0%	0	0%	0%
Formation adultes pré- et qualifiantes	0	0%	0	0%	0		0	0%	0	0%	0%
Autres "aidés"	2	25%	0	0%	0		0	0%	2	17%	8%
Total "aidés"	8	100%	3	100%	0		1	100%	12	100%	46%
Total insertion professionnelle	22		3		0		1		26	100%	100%

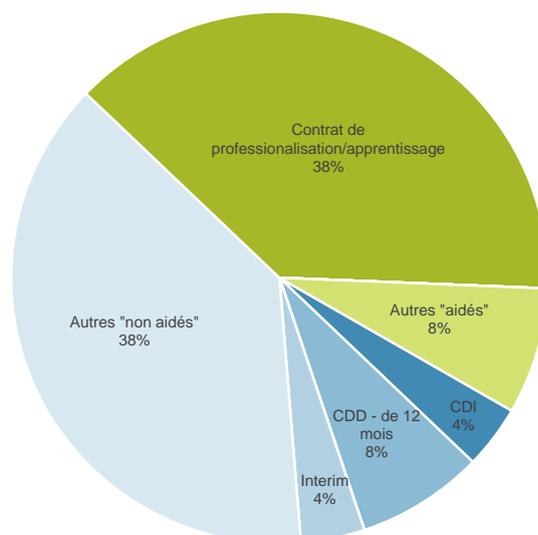
L'insertion professionnelle ne concerne que 2 % des jeunes présents dans les SESSAD, mais correspond également au nombre de jeunes de 16 ans et plus accompagnés par les services (27 jeunes).

Le maximum est de 5 % pour les jeunes présents au sein des SESSAD « déficiences intellectuelles, TSA et/ou polyhandicap ». Il existe un certain équilibre entre les contrats aidés (46 %) et non aidés (54 %).

Tous types de contrats confondus, une part importante des jeunes en insertion professionnelle sont en contrats de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, suivi des « autres contrats non aidés ». Ces deux modalités représentent plus des trois quarts des jeunes inscrits dans ce type de parcours.

Note pour les exercices ultérieurs : Il serait intéressant dans le cadre de l'analyse de définir des consignes de saisie tenant compte de l'âge quant aux parties « scolarisation » et « insertion professionnelles ».

Répartition des jeunes selon leur insertion professionnelle - tous agréments confondus (N = 26)



7. Les délais

	DI / TSA / POLYHANDICAP	DM	DS	TCC	Total
Moyenne	249,7	331,3	125,0	159,9	212,7
Ecart-type	227,15	237,65	236,93	237,73	213,96
Min.	0	41	0	16	0
Q1 (25 %)	78	143	1	64	63
Médiane	176	249	68	123	142
Q3 (75 %)	362	430	170	205	317
Max.	1226	1107	1035	490	1226
Etendue	1226	1066	1035	474	1226
Ecart interquartile	285	287	170	141	242

Le délai moyen entre la date de notification et la date d'admission est de 212,7 jours. Cependant ce résultat n'est absolument pas significatif car la dispersion de la série est extrêmement forte : l'écart-type est de 218,3 jours. Les conclusions par catégories d'agréments sont similaires, les moyennes sont peu voire non significatives au vue des dispersions importantes de chaque série.

Néanmoins, 25 % des entrants sont admis de 0 à 63 jours, 50 % dans un délai de 143 jours et enfin 75 % au bout de 317 jours. Le dernier quart, a eu un délai d'admission qui s'est étendu de 317 à 1226 jours.

Entre les catégories de SESSAD, il existe des variations importantes : Les SESSAD « TCC » admettent 75 % de leurs entrants dans un délai de 205 jours, pour 430 jours en SESSAD « déficiences motrices ». De la même manière, les SESSAD « déficiences sensorielles » admettent 25 % de leurs entrants après 1 jours de délai, pour 143 jours en SESSAD « déficiences motrices ».

A noter que ces éléments donnent une indication sur pluralité des situations et de la grande dispersion des entrées au cours d'une année, bien plus qu'une tendance générale fiable de la temporalité des admissions.

8. Annexe : plateau technique par catégories d'agrément

Catégorie	Fonction	DI / TSA / POLYHANDICAP				DS				TCC				DM			
		Nb de pers.	ETP budg.	ETP réels	ETP B-R	Nb de pers.	ETP budg.	ETP réels	ETP B-R	Nb de pers.	ETP budg.	ETP réels	ETP B-R	Nb de pers.	ETP budg.	ETP réels	ETP B-R
Personnel de direction, d'encadrement et d'administration	Directeur	6,25	1,37	1,45	-0,08	4,00	1,27	1,27	0,00	3,00	0,32	0,32	0,00	1,00	1,40	1,40	0,00
	Directeur adjoint	3,00	0,89	0,57	0,32	3,00	1,38	1,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,75	1,75	0,00
	Chef de service	12,00	11,50	11,50	0,00	13,00	7,53	7,53	0,00	3,00	2,50	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total personnel de direction, d'encadrement et d'administration		21,25	13,76	13,52	0,24	20,00	10,18	10,18	0,00	6,00	2,82	2,82	0,00	3,00	3,15	3,15	0,00
Personnel des services généraux	Agent administratif et personnel de bureau	19,00	9,40	9,30	0,10	18,00	11,13	11,52	-0,39	3,00	0,80	0,80	0,00	5,00	4,30	4,30	0,00
	Agent de service général	9,00	2,54	1,91	0,63	8,00	2,00	2,00	0,00	1,00	0,10	0,10	0,00	1,00	0,30	0,30	0,00
	Ouvrier professionnel	3,00	0,64	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total personnel des services généraux		31,00	12,58	11,85	0,73	26,00	13,13	13,52	-0,39	4,00	0,90	0,90	0,00	6,00	4,60	4,60	0,00
Personnel éducatif, pédagogique et social	Educateur spécialisé	43,00	38,00	38,55	-0,55	13,00	8,53	8,53	0,00	7,00	7,00	7,00	0,00	6,00	5,87	5,53	0,34
	Educateur technique	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Educateur technique spécialisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Moniteur d'atelier	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Moniteur éducateur	2,00	1,00	1,50	-0,50	1,00	0,95	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Educateur de jeunes enfants	9,00	7,86	8,01	-0,15	7,00	4,46	4,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Aide médico-psychologique	1,00	0,75	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Assistant de service social	5,00	4,10	4,10	0,00	2,00	0,22	0,22	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	3,00	1,71	1,71	0,00
	Conseiller économique social et familial	13,00	0,99	0,99	0,00	4,00	0,73	0,73	0,00	3,00	1,00	1,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
	Assistante familiale ou maternelle	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Intervenant à domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Technicien de l'intervention sociale et familiale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Animateur social	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre personnel éducatif, pédagogique et social	5,00	4,20	4,20	0,00	104,00	78,87	78,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total personnel éducatif, pédagogique et social		79,00	57,90	59,10	-1,20	134,00	94,78	95,78	-1,00	11,00	9,00	9,00	0,00	11,00	7,58	7,24	0,34
Personnel médical	Psychiatre, pédopsychiatre, pédiatre	16,00	1,90	1,87	0,03	1,00	0,20	0,14	0,06	3,00	0,31	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Médecin en rééducation fonctionnelle	2,00	0,28	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,90	0,80	1,10
	Médecin généraliste	2,00	0,28	0,22	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	1,10	-1,10
	Autres spécialités	1,00	0,05	0,05	0,00	2,00	0,24	0,14	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Sous total personnel médical		21,00	2,51	2,42	0,09	3,00	0,44	0,28	0,16	3,00	0,31	0,31	0,00	4,00	1,90	1,90	0,00
Psychologues et personnel paramédical	Psychologue	18,00	9,91	9,78	0,13	8,00	3,89	3,89	0,00	5,00	1,90	1,92	-0,02	4,00	2,10	2,10	0,00
	Neuropsychologue	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,66	0,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,40	0,40	0,00
	Infirmier	3,00	1,80	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Masseur kinésithérapeute	0,00	0,09	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	5,45	4,15	1,30
	Ergothérapeute	3,00	1,20	1,20	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	9,40	8,35	1,05
	Orthophoniste	3,00	2,35	1,35	1,00	12,00	8,30	8,35	-0,05	1,00	0,20	0,12	0,08	4,00	3,10	3,10	0,00
	Psychomotricien, rééducateur en motricité	23,00	16,45	14,20	2,25	7,00	3,63	3,83	-0,20	2,00	1,30	0,60	0,70	7,00	5,50	5,40	0,10
	Autre personnel paramédical	1,00	0,15	0,05	0,10	3,00	1,73	1,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total psychologues et personnel paramédical		51,00	31,95	28,38	3,57	32,00	19,21	19,46	-0,25	8,00	3,40	2,64	0,76	34,00	25,95	23,50	2,45
TOTAL		203,25	118,70	115,27	3,43	215,00	137,74	139,22	-1,48	32,00	16,43	15,67	0,76	58,00	43,18	40,39	2,79